

Le Bureau des droits de l'homme a pour mission de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Son action s'inscrit dans le cadre des normes internationales définies aussi bien par les traités que par les autres textes de référence.

Les tâches assignées au bureau comprennent essentiellement l'observation, la vérification et la préparation de rapports sur la situation des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire ivoirien. Il doit également intervenir auprès des autorités locales et nationales pour assurer la protection des civils et des groupes vulnérables.

Par ailleurs, le bureau fournit de l'assistance technique aux instances nationales en matière de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme. L'assistance à la mise en place et au fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme fait également partie des domaines dans lesquels il intervient.



*La protection des groupes vulnérables (femmes, enfants...) constitue l'une des priorités de l'ONU CI. © ONU CI / Ky Chung*

## Un rôle de conseil



*Ecole pour enfants ayant été associés à des forces de combat.  
© ONU CI / Ky Chung*

Au sein de l'ONU CI, le bureau joue un rôle de conseil auprès du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les questions qui relèvent des droits de l'homme.

Par-delà les besoins de toutes les catégories de populations, le Bureau des droits de l'homme prête une attention particulière à la situation spécifique des femmes, des enfants, des minorités, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. Les résultats des investigations menées par le bureau sont résumés dans un rapport qui est publié tous les deux mois.